



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le jeudi 26 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 19 septembre 2024 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Mme Marie-Paule ALLAIN, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance

					BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE	
	Mois	Jour	QN°	Subd		
2024	09	26	13	00		
ÉLUS			26		CONVOCACTION	19-09-2024
PRÉSENTS MAXI			17		RÉUNION	26-09-2024
MANDANTS			4		AFFICHAGE	30-09-2024
ABSENTS			5		TRANSMISSION	30-09-2024
APTES A VOTER			21		Contrôle de Légalité : DCLE/2	
RECENSEMENT DES CONSEILLERS				PROCURATIONS		
NOMS ET PRÉNOMS		TITRES		Présents	Absents	Mandataires
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire		X		
	MONNIER Philippe	1er Adjoint				X Henri LABBE
	BERTIN Josyane	2è Adjointe		X		
	RAULT Gabriel	3è Adjoint		X		
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe		X		
	POUGET Léo	5è Adjoint				X Pierre LESNARD
	HERNOT Bruno	6è Adjoint		X		
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe		X		
	HUET Jean-Marie	CMD1			X	
	CHARLOT Karine	Conseillère		X		
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère			X	
	DONNARD Roxane	Conseillère		X		
	DURAND Philippe	CMD2		X		
	GUINARD Brigitte	Conseillère		X		
	LANCESSEUR Christian	CMD3		X		
	LESNARD Pierre	CMD4		X		
	MANIS Cécile	Conseillère			X	
ROUXEL Benoit	CMD5			X		
MANIS Jean-Paul	Conseiller		X			
LEMEE Ginette	Conseillère				X Marie-Paule ALLAIN	
MORIN Yannick	Conseiller				X Maryvonne CHALVET	
MINORITÉ	CHALVET Maryvonne	Conseillère		X		
	DETREZ Nicole	Conseillère		X		
	RENAUT Sylvain	Conseiller		X		
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller			X	
	LE BRICON Bruno	Conseiller		X		
<b>A</b>	<b>DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS</b>			<b>17</b>	<b>5</b>	<b>4</b>

**13 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE**

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

**Vu** la délibération n°12 du 14 décembre 2023 portant sur le budget Primitif 2024 de la commune;

**Vu** la délibération n°7 du 30 mai 2024 portant sur le compte administratif 2023 de la commune;

**Considérant** que, l'affectation du résultat et la modification de certaines autorisations budgétaires impliquent l'établissement d'un Budget Supplémentaire,

**Considérant** la présentation en Commission « Budget, Finances locales » réunie le 10 septembre 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Invité à se Prononcer,  
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

**D'APPROUVER** l'affectation des résultats tirés du compte administratif 2023 selon la répartition suivante :

- R002 – Excédent de fonctionnement : 1 960 311,57 €
- R001 – Excédent d'Investissement : 350 801,02 €

**D'ADOPTER** le budget supplémentaire du budget général de la commune selon le tableau suivant et précisé en annexe 12 :

LIBELLES CHAPITRES		BP 2024	RAR 2023	BS 2024
<b>Fonctionnement</b>				
<b>Dépense</b>			<b>0,00 €</b>	<b>1 960 311,57 €</b>
<b>011.</b>	Charges à caractère général	2 133 900,00 €		72 172,59 €
<b>023.</b>	Virement à la section d'investissement			1 872 438,98 €
<b>68.</b>	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	25 000,00 €		15 700,00 €
<b>Recette</b>			<b>0,00 €</b>	<b>1 960 311,57 €</b>
<b>002.</b>	Résultat d'exploitation reporté			1 960 311,57 €

Investissement			
Dépense		257 676,45 €	-240 976,45 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	450 000,00 €	
10.	Immobilisations corporelles		16 700,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	475 000,00 €	
20.	Immobilisations incorporelles	60 000,00 €	50 733,00 €
21.	Immobilisations corporelles	743 540,00 €	11 659,12 €
23.	Immobilisations en cours	3 670 000,00 €	195 284,33 €
			-257 676,45 €
Recette		0,00 €	16 700,00 €
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		350 801,02 €
021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)		1 872 438,98 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	3 206 540,00 €	-2 206 540,00 €

**DE RAPPELER** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 17
- Votes défavorables 00
- Abstentions 04 (Yannick Morin par procuration à Maryvonne Chalvet, Maryvonne Chalvet, Nicole Detrez, Sylvain Renaut)

Erquy, le 26 septembre 2024

Le secrétaire de séance

Marie-Paule ALLAIN



Le Maire,

Henri LABBÉ



<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

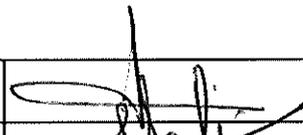
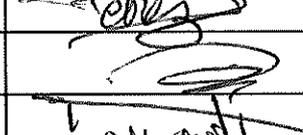
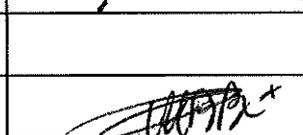
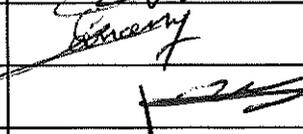
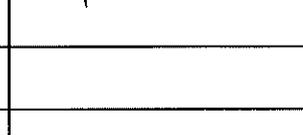
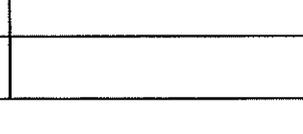
Date de convocation : 29/09/2024

Présenté par (1), N. Le Floare Henri Labbe  
 A, le Erquy le 26/09/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ALLAIN Marie-Paule	
BERTIN Josyane	
CHALVET Maryvonne	
CHARLOT Karine	
CORMIER Anne-Séverine	
DETREZ Nicole	
DONNARD Roxane	
DURAND Philippe	
GUINARD Brigitte	
HERNOT Bruno	
HUET Jean-Marie	
LABBÉ Henri	
LANCESSEUR Christian	
LE BRICON Bruno	
LEMEE Ginette	
LESNARD Pierre	
LOLIVE Jean-Paul	
LHARIDON Michelle	
MANIS Cécile	
MANIS Jean-Paul	

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>6 806 455,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>6 806 555,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	450 000,00		0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	160 000,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	290 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>450 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalesées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

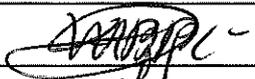
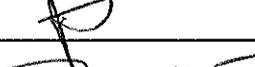
(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destinée à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

MONNIER Philippe	
MORIN Yannick	
POUGET Léo	
RAULT Gabriel	
RENAUT Sylvain	
ROUXEL Benoit	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.